

Brûlée par un serveur qui préparait une crêpe, elle réclame justice

Alors qu'elle dînait en 2023 dans un célèbre restaurant de Saint-Tropez, une mère de famille de 47 ans a été grièvement blessée lors de la préparation d'une crêpe Suzette. Elle déplore les lenteurs de l'enquête.

Nicolas Jacquard

CE DEVAIT ÊTRE une belle soirée d'été, en terrasse à Saint-Tropez (Var). Deux ans après, Nathalie*, 47 ans, en conserve un traumatisme qui ne s'est pas résorbé. La faute à une banale crêpe Suzette flambée par un serveur qui lui a occasionné de graves brûlures à la tête. Des faits pour lesquels une enquête est toujours ouverte au parquet de Draguignan (Var), comme l'a confirmé ce dernier à notre journal.

À Saint-Tropez, plus qu'un restaurant, Sénéquier est une institution. Brigitte Bardot en a gravé les belles heures en 1955, comme Gréco et Picasso. Puis vinrent les épiques soirées blanches d'Eddie Barclay, avant que Jacques Chirac n'en fasse une étape obligatoire de ses vacances estivales.

« La terrasse était bondée, on était un peu collés »

Le 21 août 2023, Nathalie, son mari et leur dernière fille de sept ans s'installent vers 21 h 45. « Il faisait bon, on était bien, se souvient la mère de famille, même si la terrasse était bondée. On était un peu collés ». Arrive un serveur qui s'installe dans son dos avec une poêle et un réchaud. Pour une autre table, il prépare à la demande une crêpe Suzette, l'un des desserts iconiques de la maison. Le mari de Nathalie s'inquiète de cette trop grande proximité et prie à deux reprises le serveur de reculer. Ce dernier n'en a cure et lui répond ironiquement en



Depuis l'accident de Nathalie, la crêpe Suzette a disparu de la carte du célèbre restaurant Sénéquier.

retour s'il veut qu'il lui prépare une crêpe. À la demande de son mari inquiet, Nathalie se décale légèrement. Bloquée par les autres chaises, elle ne peut rien faire de plus.

Elle poursuit sa conversation sans voir le serveur qui s'agite dans son dos. Dans les secondes qui suivent, elle est projetée au sol. Sur les images de vidéosurveillance impressionnantes que nous avons pu visionner, on aperçoit soudain une grosse boule de feu s'élever. « J'ai cru que c'était une explosion, se souvient-elle. Je me suis retrouvée en position foetal. Je brûlais. Je hurlais. C'est comme si on m'avait jeté de l'acide. C'était interminable. Puis on m'a aspergée d'eau »

La mère de famille n'ose pas enlever les mains de son visage. « J'avais l'impression qu'elles étaient collées ». Certains de ses cheveux ont brûlé. Quand elle rouvre les yeux, Nathalie découvre une scène de chaos. Les tables attenantes sont renversées. Un employé du restaurant emmène la famille à l'intérieur. Dans le même temps, la terrasse est vite redressée, en espacant, cette fois, les tables.

Le ton monte entre le mari de Nathalie et le serveur. Les pompiers sont appelés. « J'ai le sentiment qu'on veut nous dissimuler à la vue des autres clients, analysera après coup Nathalie. On génaît. Ma fille était en larmes »

Nathalie est prise en charge par les secours. La police municipale arrive sur les lieux. « Ils nous posent alors plein de questions bizarres, comme si c'était nous les responsables ! », s'étonne-t-elle encore aujourd'hui. Les clients témoins de la scène prennent son parti. Aucune constatation n'est effectuée. L'hôpital local étant fermé pour l'été. Les pompiers proposent à Nathalie de la conduire à Toulon, ce qu'elle refuse. Elle se retrouve avec les siens sur le trottoir.

Le lendemain, elle dépose plainte à la gendarmerie de Sainte-Maxime. En Ile-de-France, où la famille régalonne son domicile, on constate que Nathalie a été brûlée au

deuxième degré à l'hôpital de Garches (Hauts-de-Seine), où elle est examinée, on lui prescrit trente jours d'ITT, hors incidence psychologique. Alors qu'elle vient de lancer un nouveau projet professionnel, elle doit porter pendant un mois une épaisse pommade blanche sur le visage afin d'éviter les séquelles.

Le restaurant « veut étouffer l'affaire »

Depuis... plus rien, ou presque, mis à part une visite experte psychologique qui est venue attester de ses souffrances. « Je suis sidérée que, d'un point de vue judiciaire, rien ne se soit passé », soupire Nathalie, laquelle a le sentiment que le Sénéquier veut étouffer l'affaire. « Elle est désormais assistée d'un avocat. « Elle n'a même pas reçu d'excuses, déplore ce dernier, M^r Alexandre Braun. Non seulement Nathalie a été grièvement blessée, mais le comportement du restaurant après l'accident est incompréhensible ».

Les mois suivants, la crêpe Suzette continuait à être réalisée en public. Depuis, elle a disparu de la carte. « Cette pratique est encadrée par la loi, relève M^r Braun. Au regard du risque que cela représente, il est strictement interdit d'alimenter la flamme avec de l'alcool lorsqu'un appareil de cuisson est accessible au public. » Contacté à plusieurs reprises, Sénéquier n'a pas donné suite à nos sollicitations. * Le prénom a été changé.

Je brûlais. Je hurlais. C'est comme si on m'avait jeté de l'acide.

Nathalie, la victime